



Réponse de la SFI à la demande d'enquête d'Ecojustice Le 6 décembre 2022

Le 2 décembre 2022, Ecojustice et d'autres intervenants ont déposé une demande d'enquête auprès du Bureau de la concurrence du Canada contre la SFI. Nous croyons que cette demande n'a aucun mérite. En fait, certains de ces mêmes plaignants (et des groupes semblables) ont déposé des plaintes similaires auprès de la Commission fédérale du commerce des États-Unis (en anglais : Federal Trade Commission, ou FTC) qui, après enquête, n'a relevé aucune violation ni pris aucune mesure exécutoire. La SFI examinera néanmoins toutes les préoccupations et déterminera s'il y a des aspects sur lesquels elle peut s'améliorer. Toutefois, il nous semble que des plaintes comme celle-ci visent à créer de la confusion sur le marché et sont prévues de manière à coïncider avec des événements comme la COP 15.

La SFI a fait ses preuves en matière de promotion de la durabilité par le biais de collaborations axées sur la forêt. Cela se voit par ses normes, son évaluation des retombées pour la conservation, son engagement auprès des collectivités et des Autochtones et son travail en éducation environnementale et en orientation de carrière. Nous accueillons favorablement tout examen minutieux de notre programme et sommes disposés à répondre à toute question qui pourrait se poser.

La question qui est au centre de la demande d'enquête est de savoir si les normes de la SFI exigent des résultats réels pour permettre de faire des allégations relatives à la durabilité. La réponse à cette question est oui, absolument. En fait, les normes de la SFI comprennent des critères systématiques et des indicateurs aussi bien axés sur les résultats que prescriptifs pour assurer un aménagement durable. Les principaux arguments invoqués dans la plainte sont de nature sémantique et s'appuient sur les définitions des dictionnaires. Or, les normes SFI comprennent leurs propres [définitions](#), qui sont claires et qui sont conçues pour l'usage des professionnels au sein des organismes certificateurs et des organisations certifiées. La plainte ne présente aucun résultat de sondage ni aucune preuve que quelqu'un a été trompé par une allégation de la SFI. Par ailleurs, la SFI n'est pas « menée par l'industrie », comme le prétend la plainte. Elle est régie par un [conseil d'administration](#) de 18 membres répartis en trois chambres représentant de manière égale les secteurs environnemental, social et économique. Les membres du conseil d'administration de la SFI sont des représentants de haut niveau d'organismes de conservation, d'établissements d'enseignement, d'entités autochtones, de propriétaires de forêt familiale, d'autorités publiques, de syndicats de travailleurs et de fabricants de produits forestiers. Cette diversité reflète la variété des intérêts dans le milieu de la foresterie.

Avec plus de 140 millions d'hectares (350 millions d'acres) certifiés selon sa norme d'aménagement forestier SFI et les dizaines de millions d'autres sur lesquels la norme d'approvisionnement en fibre SFI exerce une influence positive, la SFI a une portée énorme. Elle peut donc [mesurer et quantifier ses retombées](#) sur des aspects de prime importance, comme les changements climatiques et le carbone, la biodiversité ainsi que la qualité de l'eau et sa quantité. Les résultats que nous obtenons démontrent que nos normes changent les choses en forêt.

Le gouvernement du Canada reconnaît la norme SFI comme une norme de certification forestière crédible. En 2008, le Bureau de la concurrence a cité la SFI en exemple quant à la façon de faire des allégations relatives à la durabilité dans sa publication intitulée [Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires](#).

Le [Conseil canadien des ministres des forêts](#) reconnaît que les normes de la SFI sont conformes aux ententes nationales et internationales liées à l'aménagement forestier durable, qu'elles respectent l'équilibre des intérêts et qu'elles sont objectives, fondées sur la science, applicables et concrètes.

Pour accomplir sa mission, la SFI collabore avec un réseau diversifié pour offrir des solutions aux défis locaux et mondiaux de la durabilité. Elle travaille avec le secteur forestier, les propriétaires de marques, les groupes de conservation, les professionnels en gestion des ressources, les propriétaires fonciers, les enseignants, les collectivités locales, les peuples autochtones, les gouvernements et les universités.

Si vous souhaitez discuter de la demande d'enquête en question avec un représentant de la SFI, veuillez communiquer avec [Jason Metnick](#), vice-président principal aux Relations avec la clientèle.